

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire du 11 janvier 2022

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 11 janvier à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément aux directives gouvernementales reçues en date du 20 décembre 2021, les citoyens ne sont pas admis sur les lieux. Les modalités prévues à l'arrêté ministériel numéro 2021-090 s'appliquent. Les citoyens sont invités à acheminer leurs questions par écrit.

Séance ordinaire du conseil municipal

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h30.

Résolution 01-01-2022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 (budget)
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 (taxation)
4. Période de questions
5. Communiqués et correspondances
 - 5.1 VireAuVert.org – Félicitations et sensibilisation
6. Administration et finances
 - 6.1 Adoption des comptes payés et à payer
 - 6.2 Indexation des salaires employés
 - 6.3 Indexation des salaires élus
 - 6.4 Ressources humaines – Fin de probation responsable des travaux publics
 - 6.5 Formation en éthique et déontologie – Statut
 - 6.6 Québec municipal – Renouvellement de l'abonnement
 - 6.7 Règlement numéro 01-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

7. Sécurité publique

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

8. Transport routier et travaux publics

- 8.1 Rapport des travaux publics

- 8.2 Rapport systèmes de chauffage – Dépôt
- 8.3 Chemin Grande Ligne – Réfection – Demande d’offre de services- Service d’ingénierie MRC
- 8.4 Adhésion Combeq, renouvellement – Responsable des travaux publics
- 8.5 Service Info-Excavation – Adhésion
- 8.6 Abat-poussière – Offre de prolongation de contrat

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains
- 9.2 Rapport – Régie de l’Aqueduc Richelieu Centre

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l’inspecteur en bâtiment
- 10.2 Rapport comparatif des permis émis par année 2020-2021
- 10.2 Demande retrait d’un droit de superficie et d’une servitude de passage lot 2 706 918

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs
- 11.2 Mise à jour de la Politique familiale – Autorisation de la transmission de la demande d’aide financière
- 11.3 Location d’une toilette chimique hivernale

12. Périodes de questions

13. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 02-01-2022

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe et résolu:

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2021 et d’en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Résolution numéro 03-01-2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 (budget et programme triennal d’immobilisation)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021, portant sur l’adoption du budget pour l’exercice financier 2022 et sur le programme triennal d’immobilisation 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu:

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2021 et d’en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**3.3 Résolution numéro 04-01-2022
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021
(règlement de taxation)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021, portant sur l'adoption du règlement de taxation pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2021 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions

Conformément aux directives gouvernementales reçues en date du 20 décembre 2021, les citoyens ne sont pas admis sur les lieux. Les modalités prévues à l'arrêté ministériel numéro 2021-90 s'appliquent. Les citoyens ont été invités à acheminer leurs questions par écrit. Aucune question écrite n'a été reçue

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues

5.1 Organisme VireAuVert.org – Félicitations et sensibilisation

6. Administration et finances

**6.1 Résolution 05-01-2022
Adoption des comptes payés et à payer**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 2 décembre 2021 au 6 janvier 2022 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	3 571,44 \$
Employés	14 220,50 \$
Autres, frais déplacement	210,00 \$

Dépense :

Administration	31 691,60 \$
Sécurité publique	14 274,52 \$
Transport (voirie)	31 926,55 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	7 077,15 \$
Eaux usées	2 318,21 \$
Santé et bien-être	96,09 \$

Aménagement urbanisme 2 144,56 \$

Loisir et Culture

Loisir et culture 4 636,59 \$

Dépenses d'investissement 5 892,47 \$

Total : 118 059,68 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.2 Résolution numéro 06-01-2022
Indexation des salaires des employés**

CONSIDÉRANT la politique salariale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'indice annuel des prix à la consommation publié par Statistiques Canada au mois d'octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'INDEXER le salaire des employés municipaux de 5%, le tout rétroactif au 1^{er} janvier 2022;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.3 Résolution numéro 07-01-2022
Indexation des salaires des élus**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 04-2019 établissant le traitement et la rémunération des élus municipaux qui est en vigueur depuis le 4 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'indice annuel des prix à la consommation publié par Statistiques Canada au mois d'octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'INDEXER le salaire des élus municipaux de 5%, le tout rétroactif au 1^{er} janvier 2022;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.4 Résolution 08-01-2022
Ressources humaines – Responsable des travaux publics, fin de la période de probation**

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de Monsieur Francis Grégoire, en date du 28 juin 2021, et occupant le poste de responsable des travaux publics;

CONSIDÉRANT la période de probation de six (6) mois, inscrite à son contrat de travail, laquelle période de probation s'est terminée en date du 28 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil de statuer sur la fin de la période de probation relativement aux conditions de travail de Monsieur Grégoire;

CONSIDÉRANT le rapport positif remis par la directrice générale relativement au travail accompli par celui-ci;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE METTRE FIN à la période de probation et de confirmer l'embauche permanente de Monsieur Francis Grégoire au poste d'inspecteur municipal et de responsable des travaux publics de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.5 Résolution 09-02-2022
Formation obligatoire éthique et déontologie - Statut**

CONSIDÉRANT l'obligation pour tous les élus de suivre, dans un délai de six mois, une formation en éthique et déontologie suite à l'élection générale du 7 novembre 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 233-12-2021, autorisant la réservation d'une formation en date du 29 janvier 2022 via la Fédération Québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT la communication reçue en date du 4 janvier et annulant la formation en présentiel;

**les membres du conseil discutent entre eux de leur choix relativement à cette formation*

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

DE DEMANDER le report de la formation, en demandant d'obtenir une date le plus rapidement possible afin de conserver le type de formation en présentiel;

DE PRENDRE NOTE que s'il est impossible de la tenir en présentiel, compte tenu des mesures sanitaires imposées, la formation sera tenue en virtuel;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 10-01-2022

6.6 Québec municipal – Renouvellement de l'abonnement

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement d'abonnement reçu par l'organisme Québec municipal pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT l'utilité pour la Municipalité de demeurer membre de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité auprès de l'organisme Québec municipal pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023, au coût de 180 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.7 Règlement numéro 01-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Madame Dominique Lussier, qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement numéro 01-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux et abrogeant le règlement numéro 02-2018.

Le projet de règlement est déposé et remis aux élus.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du conseil.

8.2 Rapport systèmes de chauffage bâtiments municipaux - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis un rapport de l'inspecteur municipal concernant les systèmes de chauffage des bâtiments municipaux aux membres du conseil.

8.3 Résolution 11-01-2022

Réfection du Chemin Grande-Ligne – Service d'ingénierie MRC, autorisation

CONSIDÉRANT les communications ayant eu lieu entre le surintendant de la division voirie de la Ville de St-Hyacinthe et la directrice générale;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de projeter la réfection du Chemin Grande Ligne, chaque partie assumant les dépenses reliées à sa portion selon l'entente pré-établie;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud de prendre en charge les travaux de réfection en utilisant le service d'ingénierie disponible par le biais de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que tous les frais relatifs au chantier seront refacturés au prorata à la Ville de St-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER la directrice générale à demander une offre de service au Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains en vue d'ouvrir le dossier et de pouvoir débiter les démarches: prises de mesures sur le terrain, analyses préliminaires et autres;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Résolution 12-01-2022 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec- Renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'adhésion de l'inspecteur municipal à la Corporation des officiers municipaux;

CONSIDÉRANT l'utilité des informations ainsi que les outils fournis par cette corporation;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de fournir l'appui nécessaire aux employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'AUTORISER l'adhésion de Monsieur Francis Grégoire pour l'année 2022 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au coût de 380 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 Service Info-Excavation – Adhésion - Point reporté

Résolution 13-01-2022

8.6 Achat d'abat-poussière – Offre de prolongation de contrat

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de fourniture d'abat-poussière pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de ce produit pour le bon entretien des routes;

CONSIDÉRANT le bon service reçu de l'entreprise Multi-Routes dans les années passées;

CONSIDÉRANT la faible augmentation de prix, en rapport du prix offert en 2021, c'est-à-dire une tarification 2022 à 0.319 \$ comparativement à une tarification 2021 à 0.315 \$, soit une augmentation totale de 80 \$ pour 20 000 litres de produit;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE DONNER le contrat de fourniture d'abat-poussière sous forme gré à gré l'entreprise Multi Routes Inc;

D'ACCEPTER l'offre de renouvellement de fourniture de transport et d'épandage d'environ 20 000 litres de chlorure de calcium 35% liquide (produit certifié B.N.Q. 2410-300) à 0.319 \$ du litre, soit un total 6 380 \$ plus les taxes applicables, pour l'entretien des routes non asphaltées au printemps 2022;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

10.2 Rapport comparatif des permis par année 2020-2021 - dépôt

Une copie du rapport comparatif des permis émis par année 2020 et 2021 a été remis aux élus.

Résolution numéro 14-01-2022

10.3 Demande de retrait d'un droit de superficie et d'une servitude de passage lot 2 706 918

CONSIDÉRANT la demande reçue de Madame Ginette Chartier, nouvelle propriétaire du lot numéro 2 706 918, situé au coin de la rue Larivière et Chartier;

CONSIDÉRANT que l'acte de désignation notarié dudit lot indique un droit de superficie ainsi qu'un droit de passage en faveur de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment selon lequel ce droit de superficie ainsi que ce droit de passage n'ont plus de raison d'être conservés;

CONSIDÉRANT la discussion ayant eu lieu entre Madame Chartier et la directrice générale en date du 20 décembre 2021 et lors de laquelle la demanderesse s'est engagé à défrayer tous les frais relatifs à l'enlèvement de ces droits;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE la demande de retrait du droit de superficie et du droit de passage en faveur de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud sur le lot numéro 2 706 918;

QUE LE CONSEIL DÉSIGNE le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale, Madame Linda Normandeau, afin de signer les documents nécessaires auprès du notaire désigné par la demanderesse, Madame Ginette Chartier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport à titre de déléguée aux loisirs.

Résolution numéro 15-01-2022

11.2 Mise à jour de la politique familiale – Autorisation de transmission de la demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud en 2021-2022 est admissible à une demande d'appui financier pour la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud désire participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'AUTORISER le projet de mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 pour la municipalité ;

D'AUTORISER la transmission de la demande d'aide financière au montant de 2500 \$ pour le projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 du ministère de la Famille ;

D'AUTORISER les dépenses en temps et service comme contribution de la municipalité un montant équivalent à 30% au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 du ministère de la Famille ;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale à signer au nom de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud l'entente et tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

DE CONFIRMER la nomination de Monsieur Marcel Therrien responsable élu des questions familiales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 16-01-2022

11.3 Location d'une toilette chimique hivernale

CONSIDÉRANT les normes sanitaires actuellement en vigueur en raison de la pandémie Covid 19;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de laisser l'accès au pavillon des loisirs pour les citoyens utilisateurs de la patinoire;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de palier à ces restrictions en donnant tout de même accès aux citoyens à l'utilisation d'une toilette publique;

CONSIDÉRANT les deux offres reçues pour la location d'une toilette hivernale chauffée, incluant l'entretien et le nettoyage de la toilette, soit :

Les cabinets Maska, St-Hyacinthe, au prix de 235 \$ par mois, incluant le distributeur de désinfectant à mains et le produit désinfectant;

Fosses septiques Sanibert, Salaberry-de-Valleyfield au prix de 178 \$ par mois uniquement la toilette, ou au prix de 331 \$ par mois, incluant un lavabo;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'AUTORISER la location d'une toilette chimique hivernale à l'entreprise Les cabinets Maska u coût de 235 \$ par mois pour une période de trois mois;

QUE LES FRAIS DE CETTE LOCATION soit imputé au poste budgétaire Covid 19;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Sujets divers

13. Période de question

Conformément aux directives gouvernementales reçues en date du 20 décembre 2021, les citoyens ne sont pas admis sur les lieux. Les modalités prévues à l'arrêté ministériel numéro 2021-090 s'appliquent. Les citoyens ont été invités à acheminer leurs questions par écrit. Aucune question écrite n'a été reçue

Résolution numéro 17-01-2022

14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, la séance est levée à 20h30.

ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	LINDA NORMANDEAU Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce

Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière